

MARCHEPRIME
Une ville au cœur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25

présents : 20

votants : 25

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 22 septembre à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 16 septembre 2022 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

PRÉSENTS : M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme FARGE, M. COURTIN, M. CARDOSO, Mme SALHI, Mme MARTIN, M. GUICHENEY, M. MAILLARD

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BRETTESS a donné procuration à M. MARTINEZ

M. BARGACH a donné procuration à Mme RUIZ

Mme JAULARD a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE

Mme BARQ SAAVEDRA a donné procuration à Mme BATS

Mme BERTOSSI a donné procuration à M. RECAPET

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Mme Valérie GAILLET

Délibération n°07-22092022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Madame Maylis BATS expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L332-8 et suivants ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 mai 2022 portant mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique de Marcheprime en date du 7 septembre 2022 ;

Vu la note explicative de synthèse ci-jointe ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois de la commune ;

Considérant la nécessité de créer des postes correspondant aux besoins de la commune ;

Considérant la nécessité de créer le grade correspondant en vue de promouvoir un agent au titre de la promotion interne 2022 ;

Considérant la nécessité de disposer d'un tableau des effectifs de la commune à jour ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CREE 10 postes de Titulaires** comme suit :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste de rédacteur Principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'attaché territorial,
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'Educateur de Jeune Enfant (temps non complet (TNC)),
- 4 postes d'adjoints d'animation territoriaux (temps complet),
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet,

- **CREE 4 postes de Contractuel** comme suit :

- 1 poste d'adjoint technique (temps incomplet),
- 3 postes d'adjoint technique à temps complet,

- **SUPPRIME 3 postes de Titulaire** comme suit :

- 1 Educateur de Jeune Enfant (temps complet),
- 1 adjoint territorial du patrimoine,
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
-

-**SUPPRIME 4 postes de contractuels** comme suit :

- 4 postes d'adjoint d'animation.

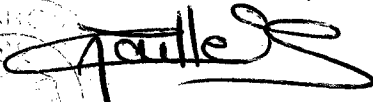
- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé tel que présenté en annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son Adjointe déléguée aux Ressources Humaines à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

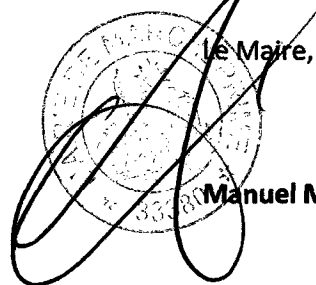
Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Marcheprime, le 22 septembre 2022.

La secrétaire de séance,



Valérie GAILLET

Le Maire,



Manuel MARTINEZ

Acte certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture le
et de sa publication sur le site internet de la commune le

26/09/2022

27/09/2022

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-213305550-20220922-DEL07_22092022-DE

TABLEAU DES EMPLOIS

Filière	Catégorie	Poste permanent agent Titulaire ou Stagiaire		Poste permanent agent Contractuel		TOTAL	POURVU	DISPONIBLE
		Au 19/05/2022	au 15/09/2022	Au 19/05/2022	au 15/09/2022			
Adjoint administratif	C	0	0	1	1	1	1	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3	2			2	2	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	3			3	2	1,00
Rédacteur	B	2	2	2	2	4	4	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	2		-	2	1	1,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	2		-	2	2	0,00
Attaché	A	1	2		-	2	1	1,00
Attaché Principal	A	1	1		-	1	0,00	1,00
DGS	A	1	1		-	1	1	0,00
ADMINISTRATIVE		13	15	3	3	18	14	4,00
Adjoint technique	C	6	7	5	8	15	11	3,00
Adjoint technique TNC 20H				0	1	1	1	1,00
Adjoint technique TNC29H	C	1	1	1	1	2	2	0,00
Adjoint technique TNC 4.85	C			2	2	2	2	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	10	10			10	10	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	2			2	2	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	1	2			2	1	1,00
TECHNIQUE		20	22	8	12	34	29	5,00
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	4	4			4	4	0,00
Agent social	C	1	1			1	1	0,00
Agent social principal de 2ème classe	C	2	2			2	2	0,00
Educateur de Jeunes Enfants TC	A	1	0				-	-1,00
Educateur de Jeunes Enfants TNC	A	0	1			1	1	1,00
SOCIALE		8	8			8	8	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1	1	1	2	1	1,00
Puéricultrice	A	1	1			1	1	0,00
MEDICO-SOCIALE		2	2	1	1	3	2	1,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	0					-1,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1			1	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	0	0			-	0,00	0,00
Assistant territorial de conservation du patrimoine	B	1	1			1	1	0,00
PATRIMOINE		3	2			2	2	0,00
Adjoint d'animation	C	9	13	8	4	17	17	0,00
Adjoint d'animation TNC 32H		1	1			1	1	0,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4	4			4	4	0,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	1			1	1	0,00
Animateur	B	1	1			1	1	0,00
Animateur principal 1ère classe	B	1	1			1	1	0,00
ANIMATION		17	21	8	4	25	25	0,00
Brigadier Chef Principal de PM	C	1	1			1	1	0,00
Chef de Police Municipale de 2ème classe	B	1	1			1	1	0,00
POLICE MUNICIPALE		2	2			2	2	0,00
TOTAL		63	72	19	20	92	82	10,00



Annexe à la délibération
N° 07-22092022